



## **Atelier de formation des Communautés Locales d’Inga sur *La Quantification des conséquences du déplacement* : L'application de la « Matrice des pertes » et critères pour la réparation.**

### **Déclaration Finale**

Nous, délégués des communautés locales d’Inga en provenance des villages Mvuzi 3, Lubuaku, Lundu, Kilengo et le camp Kinshasa, réunis en **atelier de formation des communautés locales d’Inga sur la Quantification des conséquences du déplacement : L’application de la « Matrice des pertes » et critères pour la réparation**, organisé à Matadi par l’ONG ADEV, du 27 au 29 avril 2016 ;

Après avoir suivi trois jours durant les matières portant sur Les Normes internationales en rapport avec la dépossession, le déplacement et l’expulsion forcée ; les outils et techniques de surveillance et de remédier aux violations des droits ; l’introduction à la Matrice des pertes ; l’application de la Matrice des pertes ; la localisation de la Matrice des pertes ; le Plaidoyer, Stratégies et Pertinence pour les politiques publiques et les expériences d’ailleurs ;

Convaincus de la pertinence de ces différentes matières au regard du développement du projet Inga 3 Basse chute par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ;

Conscients des efforts louables du Gouvernement congolais visant à assurer au peuple congolais un accès équitable aux ressources naturelles de la RDC pour le bien-être durable de toutes les populations de la RDC ;

Soucieux et convaincus de la responsabilité du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à assurer une mise en œuvre RESPONSABLE du Projet Inga 3 BC au regard de son énorme potentiel d’impacts sociaux et environnementaux ;

Certains que l'inventaire pré-déplacement des biens des communautés locales d'Inga vise notamment à aider le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à mettre en œuvre le Projet Inga 3 dans le strict respect de ses obligations nationales et internationales ;

Devant notre responsabilité collective présente et future, nous recommandons ce qui suit :

1. Que le Gouvernement congolais s'assure qu'à chaque étape de la réalisation du Projet Inga 3 BC, la consultation pertinente des populations locales d'Inga soit effective afin de dissiper les appréhensions et les incertitudes soulevés par le Projet Inga 3 auprès des communautés locales d'Inga ;
2. Que dans le processus de réalisation du Projet Inga 3 BC, le gouvernement tienne compte des antécédents en lien avec les Barrages Inga 1 et 2 ;
3. Que le gouvernement prenne ses responsabilités quant à la nécessité vitale de prendre en compte les préoccupations pertinentes des populations d'Inga notamment celles s'appuyant sur l'inventaire des biens et le cahier des charges des communautés locales ;
4. Que l'ONG ADEV et toutes les autres organisations de la société civile congolaise et internationale et tous les hommes de bonne volonté, ne ménagent aucun effort pour nous accompagner afin que triomphent la Justice, la Paix et le développement durable en République Démocratique du Congo.

Fait à Matadi, le 29 Avril 2016.